



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, le 10 mars 2015 à 19h30 en la salle du Conseil municipal située au 2490, rue de l'Église à Val-David (Qc) J0T 2N0, le Conseil devra statuer sur les deux (2) demandes de dérogation mineure suivantes :

1. **Nature et effet** : permettre un empiètement du bâtiment principal de 1,93 mètre dans la marge de recul arrière alors que le règlement prescrit une marge de recul de 9 mètres à l'intérieur de la zone H-07.

Désignation de l'immeuble :

Lot 2 991 453 / 2121, avenue du Mont-Vert

2. **Nature et effet** : permettre un empiètement du bâtiment accessoire de 1,23 mètre à l'intérieur de la distance minimale de 20 mètres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux.

Désignation de l'immeuble :

Lot 2 988 811 / 2091, Mtée 2^e rang

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Donné à Val-David, ce 18 février 2015
Bernard Généreux
Directeur général et secrétaire-trésorier,